



50 associations et personnalités demandent un moratoire sur l'éolien en Pays de Loire

Plus de 50 associations et personnalités de la région Pays de Loire, dont Philippe de Villiers, demandent à Christelle Morançais, présidente de région, de soutenir un moratoire sur l'éolien industriel. En cause : des soupçons de plus en plus marqués sur la santé humaine et animale. Mais aussi des atteintes irrémédiables aux paysages, à l'environnement et au patrimoine.

Les Pays de La Loire font face à un nombre croissant de projets éoliens : à ce jour plus de **1061 éoliennes** sont installées ou sur le point de l'être.

Les impacts sanitaires ne peuvent plus être ignorés

Comment ignorer aujourd'hui l'ampleur de la contestation contre les éoliennes et les impacts sanitaires sur l'humain et les animaux d'élevage ? Comme sur ces 2 exploitations agricoles de **Puceul (44)** où **plus de 300 animaux sont morts** en 5 ans. Et tant d'autres exemples... Les pertes économiques très importantes subies par ces agriculteurs fragilisent toute une économie rurale déjà durement frappée.

A Sainte Pazanne (44), la cour de l'école est traversée par des lignes à haute tension souterraines qui relient plusieurs parcs éoliens des alentours. **La multiplication de cancers pédiatriques** suscite interrogations et colère.

Infrasons, bruit des pales, nuisances visuelles, troubles anxieux et dépressifs : **les éoliennes en veulent à notre santé**. Face à cela, le **principe de précaution** exige une suspension immédiate de tout nouveau projet éolien.

Regroupées sous la bannière de 5 fédérations départementales, les associations demandent à être reçues par Christelle Morançais. Leur objectif : que les pouvoirs publics mettent en place un moratoire afin de prendre en compte la santé publique humaine et animale, mais aussi les paysages, l'environnement et le patrimoine.

A propos

L'ADPH44 (44), Vendée Tempêtes (85), Vent d'Anjou (49), Vent de Sarthe (72) et ABVFC (53) sont des fédérations d'associations implantées dans les 5 départements de la région Pays de Loire. Elles ont pour objet de défendre la santé humaine et animale, le cadre de vie, le patrimoine, les paysages et l'environnement contre les atteintes de toute nature, notamment celles liées aux éoliennes. Elles regroupent et soutiennent des associations implantées chacune sur leurs localités et impactées par des projets éoliens.

Demande de moratoire

A Madame Christelle MORANÇAIS, Présidente de Région

Depuis maintenant plusieurs années, les Pays de La Loire font face à un nombre croissant de projets d'implantation de parcs d'aérogénérateurs. Il est impossible d'ignorer les mouvements de contestation citoyenne et les impacts sanitaires sur l'humain et les animaux d'élevage, notamment à Puceul et autres communes voisines (44), ainsi que les interrogations que suscite la multiplication de cancers pédiatriques à Sainte Pazanne (44). Sans oublier, bien sûr les autres nuisances dont témoignent les riverains des parcs.

Sur la base de ces constats, l'ensemble des signataires de cette demande sollicite ses élus afin que les pouvoirs publics mettent en place un moratoire d'une durée de deux années, qui permettrait de se donner le temps d'une réflexion de fond et de recueillir les observations recueillies au sein d'un comité de suivi de l'éolien industriel et contribuer ainsi à une amélioration du Schéma Régional de Développement Durable.

1 – Etat des lieux

La répartition territoriale des projets éoliens est actuellement très déséquilibrée, à l'échelle régionale, avec par exemple une très forte concentration dans le Nord-Est du département de Loire-Atlantique. En chiffres, à ce jour, il s'agit de :

- **367** mâts accordés en Loire-Atlantique, dont **180 en service**, *187 en attente de construction*.
- **350** mâts accordés en Vendée, dont **137 en service**, *213 en attente de construction*.
- **133** mâts accordés en Maine-et-Loire, dont **47 en service**, *86 en attente de construction*.
- **116** mâts accordés en Mayenne, dont **77 en service**, *39 en attente de construction*.
- **95** mâts accordés en Sarthe, dont **14 en service**, *81 en attente de construction*.

Ces chiffres ne sont que temporaires puisqu'ils ne prennent pas en compte les projets en cours d'évaluation, non déposés en Préfecture.

Rappelons que dans le département de Loire-Atlantique, plusieurs exploitations agricoles sont impactées par des parcs éoliens. Les plus suivies sont celles des communes de Puceul et Saffré. Depuis la construction du parc dit « des Quatre Seigneurs », les exploitants riverains subissent des phénomènes néfastes à la fois pour leur propre santé, pour celle de leur entourage ainsi que pour celle de leurs animaux. Les problèmes de comportement des vaches, les chutes de production, les incidents sanitaires, un taux de mortalité inexplicable parmi leur cheptel sont autant de maux qui n'ont pas cessé depuis la mise en service des aérogénérateurs. Les conséquences économiques sont graves, au regard du volume des pertes très importantes subies par les exploitations concernées. Concernant Sainte-Pazanne, qui accueille plusieurs parcs sur son territoire et dont la cour de l'école communale est traversée par un câble souterrain qui leur est relié, les investigations visant à déterminer l'origine de cancers pédiatriques, dont le nombre paraît anormalement élevé, n'ont pas encore abouti mais doivent se poursuivre, ce qui suppose du temps et, justifierait donc, sur la base du principe de précaution, une suspension de nouveaux projets.

2- Constats

Les implantations de parcs d'aérogénérateurs sont favorisées par des procédures réglementaires assouplies (suppression des Zones de Développement de l'Eolien, regroupement en une seule autorisation environnementale) et des objectifs de production toujours en hausse. En regard, force est de relever une tendance à l'opacification de l'information et des consultations publiques, ainsi qu'une réduction effective du droit de recours (compétence exclusive des cours administratives d'appel)

Au total, les signataires constatent :

- l'absence d'outil de planification, conduisant à un déséquilibre territorial,
- la compétence toute théorique donnée aux services de Protection des Espaces Naturels et Sensibles, démentie dans les faits puisque son avis n'est pas sollicité, quant à l'implantation de parcs d'aérogénérateurs,
- la dimension mercantile privilégiée, au gré de démarchages anarchiques de la part des agents commerciaux des développeurs auprès des plus démunis, à savoir les communes rurales et certains propriétaires fonciers, et le déchirement du tissu social qui en résulte,
- l'absence de réelle prise en compte de l'avis des citoyens et des aspects environnementaux, sanitaires, paysagers et patrimoniaux, du fait que les enquêtes publiques ne s'attachent qu'à l'étude technique des dossiers.

3- Demande de Moratoire

L'ensemble des signataires demande que leurs élus interpellent les pouvoirs publics afin de surseoir aux projets éoliens envisagés dans les Pays de la Loire, pour une période de deux années, afin de :

- prendre en compte, dans les projets d'implantation, la santé publique, qu'il s'agisse des habitants ou des animaux. L'Académie de Médecine classe les nuisances sanitaires des éoliennes terrestres en 3 catégories :
 1. visuelles : pollution lumineuse, atteinte à la globalité des paysages, ...
 2. sonores : bruit des pales, basses fréquences et infrasons,
 3. psychologiques : insatisfaction, révolte, écarts de sensibilité selon les individus, induction psychologique, etc

Il convient d'ajouter aussi la densité géographique, la biodiversité et l'environnement (protéger les paysages préservés de toute construction, le cadre de vie, le patrimoine bâti).

- Mettre en place une véritable procédure d'information, opposable, non mercantile et indépendante en direction des élus locaux, propriétaires fonciers et agriculteurs, afin de les informer des risques sanitaires, juridiques et financiers des projets.
- Mettre en place une procédure de concertation réelle et non mercantile avec les élus locaux, les citoyens, et les riverains, bien plus en amont des projets.

Cette lettre a été élaborée à l'initiative de l'Association de Défense des Paysages et des Habitants du 44 et avec le soutien des personnalités, associations et collectifs suivants.

Fanny Llobel, présidente

LISTE DES SIGNATAIRES

Département 44 :

- **M. René MARTIN - Créateur et directeur artistique du festival "Les Folles Journées de Nantes et dans le monde"**
- **Fédération ADPH 44 - Présidente Mme Fanny Llobel.**
- Association L'Air de L'Erdre - Joué sur Erdre.
- Association Vigilance Environnement – Plessé.
- Association Vent de la Mée – Châteaubriant / Fercé / Villepot.
- Association Vent du Don – Moisdon la Rivière.
- Association Engagement Citoyens et Durables - Bouvron / Blain.
- Association Le Vent tourne – Guenrouet / Quilly.
- Collectif Riverains - Jans 1.
- Organisation Janséens – Jans.
- Famille BIGNON – Agriculteurs victimes – Conquereuil.
- Mr et Mme Didier POTIRON - agriculteurs victimes – Puceul.
- Mme Céline BOUVET – M. NIOL- agricultrice et famille victime - Saffré.
- Association de Défense de l'Environnement du Site de la Provostière (ADESP) – Riaillé.
- Collectif de riverains - Moisdon-la-Rivière.
- Collectif de riverains de La Meilleraie - Représentant M. Fanchick BUREAU.
- VMF 44 – Délégué départemental M. François HELIE de LA HARIE.
- SPPEF 44 – Délégué départemental M. Xavier LE MAIGAT

Département 85 :

- **M. Philippe de VILLIERS - créateur du Puy du Fou, ancien Président du Conseil Général de la Vendée.**
- **Fédération Vendée Tempêtes - Présidente Mme May PRATE.**
- Vent de Bise - Sainte Cécile.
- Vent de Furie - Château Guibert / Les Pineaux / Thorigny.
- Vent de Voust - Saint Hilaire de Voust, pays de la Chataigneraie,
- Vent de Folie - Chantonay.
- Plaine d'Acier - Territoires des Communautés de Communes du Val de Gâtines, Vendée Sèvres Autise et du Nior-tais.
- Vent d'Autise - Vent d'Indignation – Pays de Vendée-Sèvre-Autise.
- Bien chez nous - Mareuil sur Lay.
- Vent de l'Injustice - Bournezeau.
- Vent de Révolte - Sainte Gemme la Plaine / Saint Jean de Beugné.
- Vent des Noues -Saint Maurice des Noues / Antigny, pays de la Châtaigneraie.
- APEPSV (Association de Protection des Paysages et de l'Environnement du Sud Vendée) – L'Hermenault.
- S.P.R.E (Saint-Pierre Résiste à Eole) - Saint-Pierre Le Vieux.
- VMF 85 - déléguée départementale Mme Claude BAURUEL NOUZILLE.
- Parcs et Paysages de Vendée - M. Alain DURANTE.

Département 49 :

- **Fédération Vent d'Anjou - Présidente Mme Bernadette KAARS. Fédération Environnement Durable.**
- Association Vent Moissons - Angrie.
- Association Vivre au Puy Notre Dame - Le Puy Notre Dame.
- Association MDR Environnement - Dénézé-sous-Doué.
- Association APPEL - La Membrolle sur Longuenée.
- Association Vent d'Iré - le Bourg d'Iré.
- Association 3P - Bourg d'Iré.
- Association Plus Belle Notre Verzée - Vallée de la Verzée.
- Association Les Amis du Pays de Flée - Segré.
- Association Chavagnes Authentique - Chavagnes les Eaux / Luigné.
- Association V.E.N.T du bocage – Maulévrier
- Association D.E.H.B.E.C - Cerqueux / Somloire / Yzernay
- Association Défense de l'environnement de Coron - Coron

- SPPEF 49 - délégué départemental M. Xavier NERIEUX.

Département 72 :

- **Fédération Vent de Sarthe - Président M. Bernard FINET.**
- Association Vent des Bois - Coudrecieux / Dollon / Montaillé / Semur-en-Vallon.
- Association Animaux sous Tension - Président M. Serge PROVOST.

Département 53 :

- **Association Bien Vivre à Fontaine Couverte – Président M. Dominique Creuzil**
- Association Bien Vivre en Craonnais – Craon.
- Mme Isabelle DUCATILLON - MONTOURTIER.

Autres :

- **Fédération Environnement Durable** – Président M. Jean-Louis BUTRE.
- **Fédération Nationale Vent de Colère** - Président M. STEINBACH.

- M. Patrick DUGAST – Co-organisateur du colloque Santé et Infrasons du 16/11/2018. Président de l'association BISHA, dont l'objet est l'étude du bruit et des infrasons et leurs effets sur la santé humaine et animale et la mise en place d'une étude épidémiologique nationale.

- La Demeure Historique Pays de la Loire – M. Christophe LAUVERGEON, référent transition énergétique et éolien.